

Dernière Correspondance

ENTRE LE

Cardinal Barnabo et M.
Dessaulles

(Suite)

Voilà précisément ce qui ne peut s'appeler qu'un prétexte, et jamais une raison acceptable à un homme sensé. Car enfin l'évêque se dit mu par le seul intérêt spirituel de ses ouailles. Or, quand quelques-unes allaient ou lui faisaient demander : « Monseigneur, vous nous dites qu'il y a dans notre bibliothèque des livres qu'un catholique ne peut lire ; voulez-vous bien indiquer ces livres afin que nous les connaissions ? » l'évêque était-il justifiable de refuser cette indication sous le prétexte que quelques membres de l'Institut les liraient malgré l'index ? Était-il juste, était-il bien pastoral de dire : « Parce que quelques-uns d'entre vous ne craignent peut-être pas ce poison, je ne l'indiquerai pas à ceux qui veulent l'éviter. Parce qu'il y a des non catholiques dans l'Institut qui n'admettent pas l'Index, — qui n'ont jamais été, jusqu'à ces derniers temps, admis en France même où pourtant l'on était catholique — je n'indiquerai pas le danger aux catholiques ! ! »

Ah ! vraiment, il y a beaucoup trop d'humanité là-dedans ! Et j'ose me permettre d'appeler cela : mettre son petit moi à la place de son devoir.

Nous avons offert tout ce que nous pouvions sans violer le droit des non catholiques de l'Institut : séquestrer les livres à l'index comme indication aux catholiques qu'ils ne pouvaient les lire sans permission. Comment pouvions-nous priver entièrement tous les membres de l'Institut de ce qui était propriété conjointe et indivise ? Comment pouvions-nous raisonnablement ôter aux membres protestants, par exemple, un livre écrit au point de vue protestant, comme Hume ou Hallam ou l'histoire des protestants de France ? Quand des gens en autorité agissent, il faudrait au moins qu'ils comprennent la portée légale des actes qu'ils veulent imposer. Et ici l'évêque ne voyait pas une chose bien simple : que nous ne pouvions pas priver de sa propriété un membre qui voulait la conserver et à qui elle pouvait être nécessaire pour ses études. Nous n'avons pas, comme l'autorité ecclésiastique, l'habitude de l'arbitraire et de la violation des droits d'autrui sous le moindre prétexte.

On nous dira peut-être que cela montre que nous ne devrions pas avoir de protestants dans

l'Institut. Alors que l'on excommunie donc tous les membres de l'Institut de France et de toutes les sociétés littéraires du monde qui ont des protestants ou des juifs comme membres ! Tant qu'on ne l'aura pas fait, tout ce que l'on nous fait subir d'arrogance dans les prétentions et d'injustice dans les jugements ne montre que l'étroitesse d'esprit de ceux qui veulent faire des lois pour nous seuls en se couvrant du grand nom de l'Église.

Ce que nous offrons était donc tout ce qu'un homme qui aurait voulu la paix et non la guerre pouvait raisonnablement demander. Bien des évêques, dans le monde, n'en demandent pas même autant. Mais on avait formé le projet de forcer l'association à se débander ; on se croyait assez fort pour l'écraser si elle s'y refusait, et l'on mettait, comme d'habitude l'opiniâtreté à la place de la raison.

Je sais bien que ceux qui cherchent par ordre à excuser ce qu'ils savent bien être inexcusable vont dire que l'évêque ne pouvait pas laisser le poison à proximité des catholiques sans exposer leur conscience. Mais ne l'exposait-il pas au moins autant en refusant de l'indiquer ? D'ailleurs, en me rendant le catalogue, Sa Grandeur elle-même m'avait rappelé ce que les catholiques avaient à faire. « Ils peuvent toujours s'adresser à leur confesseur pour connaître ces livres ».

Puisque le remède est si simple, pourquoi donc cette guerre de douze ans de durée ? Nos livres n'étaient donc pas la seule raison de cette guerre ?

Est-ce que la séquestration que nous offrons n'aurait pas aidé les catholiques à connaître les livres qu'ils ne doivent pas lire sans consulter le confesseur ? Vous voyez bien qu'il n'y avait chez l'évêque rien autre chose que le parti pris de ne rien entendre. « Je le veux, cédez ! » Eh bien, à mon humble avis, les hommes sages et éclairés ne parlent pas ainsi !

Il a aussi donné pour raison que c'étaient des individus, et non le corps, qui demandaient l'indication des livres à l'index. Voilà ce qui prouve plus que tout le reste le manque de sincérité. Ce sont les individus, et non le corps, qui lisent et qui péchent, s'il y a réellement péché à lire Pothier, ou Lamartine, ou Pascal, ou la déclaration du clergé de France en 1682. Mais comme il faut en finir une bonne fois avec ces mesquines défaites et ces raisons saugrenues, je vais poser la question suivante à nos ennemis :

L'archevêque de Paris, l'archevêque de Vienne ou l'évêque de Bruxelles refuseraient-ils à un ou plusieurs membres des sociétés savantes ou littéraires qui se trouvent dans ces villes, de leur indiquer les livres à l'index de leurs bibliothèques sous le prétexte que ce ne sont pas les corps qui en font la demande ? Diraient-ils à un catholique qui demanderait l'indication du poison : « Je ne vous le montrerai que si le corps lui-même me fait faire officiellement cette demande. »

Allons donc ! Il faut mettre un peu de raison et de sens commun dans ces choses ! Le fait est qu'il reste bien peu de pays dans le monde catholique où l'on ait rendu l'opinion assez esclave pour faire accepter comme chose voulue par la religion la déraison que l'on montre ici sur la composition de notre bibliothèque.

(A suivre)

AVIS

Nous prions nos abonnés de ne nous envoyer à l'avenir que des bons postaux ou des mandats-poste, partout où cela est possible. Les timbres ne seront reçus que comme appoint. Jusqu'à \$2.50 un mandat-poste coûte 3 cents, et un bon postal de 25 cents ou de 50 cents se vend 1 cent seulement.

Un mouvement administratif

Au ministère des Affaires intérieures. Neuf heures du matin. Dubois, chef de cabinet, directeur du personnel, etc., entre chez M. le ministre. Il le trouve pensif, absorbé, la tête appuyée dans ses mains.

SCENE PREMIERE

Dubois. — M'sieu le ministre n'est pas souffrant ?

Le ministre. — Non, Dubois, non... je couve une idée !

Dubois, à mi-voix. — Félicitations !

Le ministre. — Si nous faisons un mouvement ?

Dubois. — Un mouvement ?...

Le ministre. — Oui, tous mes prédécesseurs en ont fait, je ne vois pas pourquoi, à mon tour...

Dubois. — Parfaitement... mais la raison ?

Le ministre. — La raison ? Eh bien ! et les amis de nos amis qui ne sont pas encore casés ?

Dubois. — Argument irrésistible !

Le ministre. — Dame... ils s'impatientent, vous le savez aussi bien que moi ; si je ne leur donne pas un os à ronger, à la première interpellation tous ces camarades-là vont me glisser dans la main... Voyons, mon ami, connaissez-vous votre personnel ?

Dubois. — J'ai l'Annuaire.

Le ministre. — L'Annuaire, hum !... Enfin, c'est vrai, vous venez des Travaux publics, vous ne pouvez pas savoir. — Allez chercher votre bouquin, nous tâcherons de nous en tirer

Dubois apporte l'Annuaire, se munit d'un crayon et d'une feuille de papier officiel, et s'assoit près du ministre.